



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Déclaration liminaire FSU au CHSCTD13 extraordinaire du 18 septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Cette réunion du CHSCT extraordinaire se tient près de 3 semaines après la rentrée. Rentrée dominée par une crise sanitaire qui n'a cessé de s'aggraver. De plus en plus d'élèves et de personnels sont placés en isolement et certains sont atteints de la Covid-19. Les cas se multiplient de manière inquiétante au sein de l'Éducation Nationale. De nombreux établissements, écoles ou classes sont temporairement fermés, et ce nombre s'accroît chaque jour. Les règles qui prévalent à ces décisions ne sont pas lisibles pour les collègues comme pour les parents, ce qui ajoute des incompréhensions qui peuvent mettre les équipes en difficulté. Les informations transmises aux écoles arrivent le plus souvent trop tardivement pour permettre de prévenir les familles pouvant ainsi accroître les tensions. Les municipalités doivent s'adresser directement aux familles et non pas reposer et non pas reposer sur le bénévolat des directrices et directeurs. Cette crise sanitaire montre l'importance de la prévention des risques professionnels, l'importance de la culture de la santé au travail mais surtout les carences de notre ministère dans ces domaines.

À l'impréparation de la rentrée ont succédé la cacophonie et le manque d'anticipation. Comment pouvait-on envisager une rentrée la plus normale possible quand protocoles et textes paraissent la veille de celle-ci ? Il a fallu attendre 13 jours pour que la circulaire du Premier Ministre sur la prise en compte de l'épidémie de covid-19 dans la Fonction Publique soit déclinée au sein de l'Éducation nationale. La multiplication des textes de références, les informations qu'ils faut recouper pour découvrir qu'elles sont parfois divergentes ou inadaptées à la situation accentuent l'anxiété chez les personnels.

On peut rajouter à cette instabilité normative une cacophonie informationnelle et des injonctions paradoxales. Par exemple :

- L'ARS de Bretagne considère que le masque chirurgical est plus efficace que le masque tissu notamment dans le cadre de l'école primaire où les enfants n'en portent pas.
- Dans notre département, la rentrée s'est tenue sans la mise en place de mesures particulières en lien avec la situation sanitaire dégradée depuis la mi-août. Pourtant les enseignant-es sont la plupart du temps faces à des classes de plus de 30 élèves.
- Hier (17 septembre), le ministre de la santé déplore que l'épidémie soit à nouveau très active, prévoit de nouvelles restrictions notamment dans notre département mais assouplit le protocole dans les écoles. Dans ces établissements, les directrices et directeurs sont livrés à eux-mêmes, devant aussi pallier les services de l'ARS et informer les parents. Ils et elles n'ont parfois plus de temps de décharge, les TRS en isolement n'étant parfois pas remplacées, ou réquisitionnées pour des remplacements. Les personnels remplaçants dénoncent le manque de masques à leur disposition, certains n'en ont pas reçu, il la FSU demande qu'ils puissent en disposer en circonscription. Ces personnels demandent aussi à pouvoir être informés de la nature de la mission. Par ailleurs, il est nécessaire de clarifier les informations sur les sorties scolaires : école et cinéma, piscine etc. ainsi que celles de la fiche de continuité évoquant la mise en place d'un enseignement à distance du lundi au vendredi, mercredi compris. Nous aurons un avis sur ce sujet.

Les personnels ont besoin d'un cadre normatif fort qui facilite la compréhension et l'appropriation des conduites à tenir alors que la crise sanitaire se dégrade de jour en jour. En ce sens, la FSU demande à ce que les établissements bénéficient de dotations en gel, masques adultes et enfants suffisantes afin de pouvoir en disposer pour les usager-es. Par ailleurs qu'en est-il de la distribution de visières et de masques transparents, comme du protocole spécifique AESH ? Concernant le versement de l'indemnité relative à l'accueil d'enfants de soignants, pourquoi n'a-t-il pas été pris en compte la prise en charge d'enfants les mercredis alors que ces derniers ont pu être imposés ?

Le manque d'anticipation et la décentralisation de la gestion de la crise au local conduisent à un décalage entre les prescriptions et la réalité sur le terrain :

- Des collègues cas contact se sont vu signifier des arrêts maladies par l'assurance-maladie avec pour conséquence le retrait du jour de carence. De même, des personnels vulnérables au sens des 11 critères du HCSP sont contraints d'être en congé de maladie ordinaire alors que certaines ne sont pas "malades" et pourraient tout à fait télétravailler, ou travailler en ayant une adaptation de leur poste de travail. Cela a de lourdes conséquences en termes de remplacements, c'est une gestion des personnels contre-productive qui n'est pas admissible.

- La cellule COVID mise en place à la DSDEN reste injoignable alors que les cas de contagion augmentent.

- Le manque de médecine scolaire accroît encore les difficultés de la gestion de la crise.

- Pression des IEN et des chef-fes d'établissement sur les enseignant-es pour assurer la continuité pédagogique en dehors des textes règlementaires. Dans certains cas ils font également de la rétention d'informations envers les familles et les personnels des cas de Covid19 avérés.

De plus :

- Comment mettre en place et maintenir le protocole sanitaire lorsqu'un établissement manque de personnel territorial ?

- Comment un établissement peut-il fonctionner quand aujourd'hui les CPE, AED, AESH sont en arrêt ou en isolement et sont non remplacé-es.

- Qu'en est-il également du remplacement des enseignant-es quand on sait que pratiquement tous les personnels dédiés sont déjà en poste. Comment assurer alors la continuité pédagogique promise aux élèves ?

C'est pourquoi La FSU demande que des moyens supplémentaires soient alloués notamment en termes de postes et d'ouvertures de classes supplémentaires. Cet effort a été fait dans certains pays qui ont été très touchés par la Covid-19 (Italie, Espagne, Irlande...). Alors pourquoi pas ici ?

La volonté partagée que les élèves doivent avoir école ne peut se faire au détriment de la santé et de la sécurité des personnels.

C'est pourquoi nous demandons que dans cette deuxième phase de la pandémie, les CHSCT soient pleinement associés à la définition et à la mise en œuvre des mesures de protection comme il l'est rappelé dans la FAQ de la mise en œuvre de la circulaire du premier ministre du 1^{er} septembre 2020 et comme le prévoit le décret 82-453 du 28 mai 1982.

Pour finir, un point sur le fonctionnement interne de notre instance. Nous souhaiterions que les PV de nos réunions soient communiqués rapidement et avant les réunions suivantes aux membres du CHSCT afin de pouvoir travailler correctement et que les réunions puissent se tenir en présentiel puisque rien ne l'interdit.